

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 36
Pouvoirs : 14
Votants : 47

Date de convocation et d'affichage :

1^{er} décembre 2023

Numéro :

D20231207_250

Objet :

Fonds de concours-
Transition écologique-
commune de
Bouligneux :
travaux de
construction d'une
voie dédiée aux
piétons et aux
cyclistes

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	F.BAS-DESFARGES
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	S. GAUTIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		

	Jean-Luc	BOURDIN		X	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	JP. COURRIER
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	A. DUPERRIER
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu le vote du conseil communautaire du 30/03/2023 d'un budget d'un million d'euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Bouligneux comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue le 22/06/2023 formulée par la commune pour La réalisation de la tranche 3 du cheminement doux Zone Révérend,

La Commune de Bouligneux entend poursuivre les travaux engagés de construction d'une voie dédiée aux piétons et aux cyclistes en bordure de la RD, en prolongement de celle déjà créée dans la zone Filoly Révérend.

La Commune sollicite le bonus au titre de l'amélioration du service aux habitants générée par ce nouvel aménagement facilitant les déplacements en mode doux.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus conditionné par l'amélioration du service aux habitants, soit 19 710,31 €, pour un coût de travaux éligibles de 70 575,75 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Cheminement doux	70 575,75 €	État, au titre de la DSIL	10 650,00 €
		Région	10 650,00 €
		<i>Reste à charge communal</i>	49 275,75 €
		Fonds de concours (30% du reste à charge)	14 782,73 €
		Bonus (10% du reste à charge)	4 927,58 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	19 710,30 €
		Autofinancement (après déduction des subventions et du fonds de concours)	29 565,44 €
Assiette retenue	70 575,75 €	Total	70 575,75 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive ;
- De verser à la Commune de Bouligneux, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 19 710,30 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour et 3 abstentions :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive ;
- **De verser** à la Commune de Bouligneux, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 19 710,30 €.

Ainsi fait et délibéré, le 07 décembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

